

TEXTE ADOPTE n° 57

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

19 décembre 2002

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans l'exercice des missions de police de la navigation sur le secteur franco-allemand du Rhin.*

(Texte définitif.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

*Sénat : 167, 267 et T.A. 105 (2001-2002).*

*Assemblée nationale : 50 et 254.*

### Traités et conventions. **Article unique**

Est autorisée l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans l'exercice des missions de police de la navigation sur le secteur franco-allemand du Rhin, signé à Vittel le 10 novembre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 décembre 2002.*

*Le Président,*

*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 50.

---

Texte adopté n°57 : Projet de loi - accord la France et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération dans l'exercice des missions de police de la navigation sur le secteur franco-allemand du Rhin